



Aujourd’hui le 24 novembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 134 330 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1 124 cas), 655 personnes sont hospitalisées (hausse de 21), dont 96 personnes sont aux soins intensifs. 45 nouveaux décès s’ajoutent, pour total qui s’élève à 6 887. De ces 45 décès, 9 sont survenus dans les 24 dernières heures, 34 sont survenus entre le 17 et le 22 novembre et 2 sont survenus avant le 17 novembre. Les prélèvements réalisés le 22 novembre s’élèvent à 20 400, pour un total de 3 726 800.

Tableau synthèse de l’évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
17 novembre	1 179	25	652 (+14)	100	31 935
18 novembre	1 207	35	651 (-1)	101 (+1)	34 703
19 novembre	1 259	26	624 (-27)	96 (-5)	31 099
20 novembre	1 189	18	646 (+22)	99 (+3)	34 217
21 novembre	1 154	22	642 (-4)	103 (+4)	20 017
22 novembre	1 164	25	634 (-8)	98 (-5)	20 400
23 novembre	1 124	9	655 (+21)	96 (-2)	ND

¹Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

²Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

Il a abordé d’entrée de jeu la question des infirmières et la surcharge de travail découlant de la pandémie. Il a rappelé que l’allègement de leur charge de travail est la priorité des négociations en cours. Il a ajouté que la mise en place d’incitatifs financiers est étudiée pour augmenter le nombre d’infirmières à temps plein. Il a rappelé que tous reconnaissent la force et le courage du personnel de la

santé. Il a indiqué que pour soutenir les infirmières, tous les Québécois devaient faire un effort pour limiter leurs contacts et éviter de surcharger le réseau de la santé.

Au niveau de la propagation du virus, le premier ministre a indiqué que six régions étaient particulièrement touchées par des éclosions. Il a demandé à tous les citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean de réduire leurs contacts au maximum en restant à la maison pour réduire la pression sur le réseau de la santé. Il a indiqué que d'autres régions ou sous-régions sont préoccupantes soient l'Estrie (Asbestos et Granit), Gaspésie (Côte-de-Gaspé), Joliette et Lanaudière Nord, Matane au Bas-Saint-Laurent et Sorel. Il a invité les résidents de ces régions à demeurer à la maison.

Sur la question des résidences pour aînés, le premier ministre a indiqué que la situation est stable dans les CHSLD et que le problème se situe au niveau des RPA. Il a invité ceux qui y habitent à respecter la distanciation et à porter le masque, tant dans leurs déplacements à l'intérieur de leur établissement que dans leurs déplacements extérieurs.

Sur la question de la vaccination, le premier ministre a indiqué que le Québec met beaucoup de pression sur le gouvernement fédéral qui négocie avec les différentes compagnies pour obtenir des informations sur les échéanciers. Il a toutefois rappelé l'importance du maintien des mesures sanitaires malgré la vaccination.

Concernant le contrat moral pour Noël, il a rappelé la nécessité d'un confinement d'une semaine avant et après la période du 24 au 27 décembre comme prérequis à tout rassemblement. Il a ensuite rappelé les recommandations de la santé publique à l'effet de limiter à deux les rassemblements privés durant les quatre jours autorisés pendant Noël. Par ailleurs, il a rappelé que pour ceux qui ne pourront faire une période de quarantaine d'une semaine préalable à Noël, il est recommandé de ne pas faire de rassemblements.

Quant aux personnes qui souhaitent voyager pendant la période des fêtes, le premier ministre a rappelé les impacts de la semaine de relâche du printemps et indiqué que les vacances à l'étranger n'étaient pas recommandées jusqu'au vaccin.

Questionné quant au plan de distribution des vaccins, le ministre de la Santé a rappelé que la vaste expérience du Québec en matière de vaccination et que déjà 800 000 personnes avaient été vaccinées contre l'influenza. Le ministre a indiqué que le Québec était déjà préparé, que des personnes avec de l'expérience opérationnelle avaient été recrutées, et que l'on attendait les réponses du gouvernement fédéral quant aux détails pour la réception des doses et le type de vaccins.

MÉMOIRE DE LA FQM SUR LE PROJET DE LOI 69 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

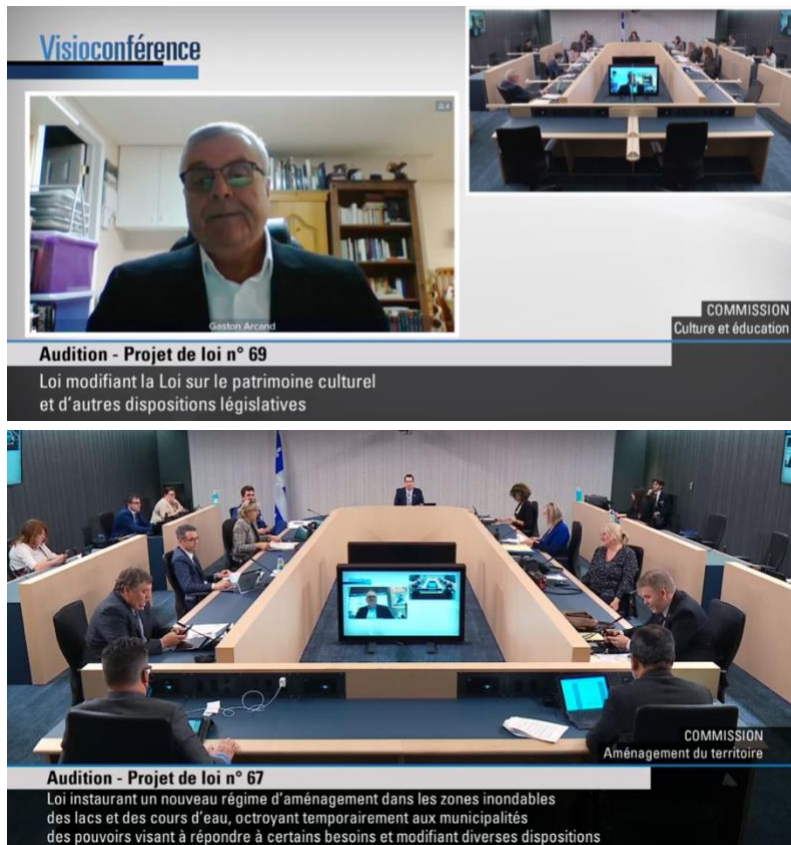
La Fédération québécoise des municipalités (FQM) était de passage en fin de journée aujourd'hui à la commission parlementaire sur la culture et l'éducation pour présenter ses commentaires et recommandations sur le projet de loi 69 *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel*. À titre de porte-parole des régions, la FQM s'est dite favorable au projet de loi déposé considéré comme un premier pas pour relever les défis importants auxquels sont confrontées les municipalités en matière de préservation et de protection du patrimoine. Le projet répond aux demandes de la FQM exprimées à maintes reprises depuis plusieurs années en matière de connaissance.

L'ajout de responsabilités et pouvoirs confiés à la MRC permettra une meilleure coordination des efforts de protection en ayant une bonification des services, le partage d'expertise ainsi qu'une meilleure appréciation de la richesse patrimoniale du territoire dans son ensemble.

En conséquence, la FQM demande la bonification et la pérennisation des programmes de financement dédiés aux municipalités afin d'appuyer la volonté du milieu municipal d'exercer ses responsabilités de protection et de mise en valeur du patrimoine immobilier. La FQM demande au gouvernement du Québec que soit prévu dès le prochain budget un soutien financier adéquat dédié aux MRC pour la réalisation et la tenue à jour des inventaires des immeubles à valeur patrimoniale qui devront être réalisés ainsi qu'un soutien financier approprié pour la sauvegarde des bâtiments cités par les municipalités et les MRC ayant un intérêt patrimonial.

Il est indéniable que le patrimoine est un élément de fierté qui contribue de façon importante au sentiment d'appartenance de la population à son milieu de vie. Il constitue un élément d'attrait tant touristique qu'identitaire et doit ainsi être reconnu comme un pilier du développement des territoires. En ce sens la FQM a rappelé aux membres de l'Assemblée nationale et au gouvernement la résolution adoptée par ses membres indiquant la nécessité d'intégrer la notion de patrimoine au processus d'aménagement du territoire, et donc, d'aller au-delà de ce projet de loi. La FQM espère que la Grande conversation nationale sur l'aménagement du territoire sera l'occasion pour mettre fin à la gestion en silo au profit d'une vision du territoire intégrant le patrimoine inscrit au schéma d'aménagement, un outil dont toutes les régions et tous les élus-es connaissent la valeur et l'importance.

Pour consulter l'intégralité du mémoire, cliquez [ICI](#).



PROGRAMME D'EXTENSION DU RÉSEAU TRIPHASÉ

Dans le cadre du Budget 2020-2021, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un programme qui a pour but de favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé.

À la suite de cette annonce, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a élaboré le **Programme d'extension du réseau triphasé**.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Fournir un accès au réseau électrique triphasé aux entreprises agricoles et agroalimentaires situées dans les milieux non desservis;
- Réduire les émissions de GES des entreprises agricoles et agroalimentaires situées en zone rurale;
- Réduire la consommation d'énergie fossile des entreprises agricoles et agroalimentaires situées en zone rurale.

L'aide financière maximale accordée pourrait atteindre **75 % des dépenses admissibles** pour la réalisation du projet avec un **plafond de 250 000 \$ dollars par projet**.

Le [cadre normatif](#) précise les conditions d'admissibilité des participants et des projets, ainsi que les modalités d'évaluation des demandes.

Pour être admissible, la demande d'aide financière complète devra être **déposée au plus tard le 15 janvier 2021**.

Pour de plus amples informations, cliquez [ICI](#).

PANDÉMIE DE COVID-19 - DÉPÔT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2020-2021

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a déposé, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, des crédits supplémentaires totalisant 10,1 G\$, soit 5,1 G\$ en crédits à voter et 5,0 G\$ en crédits permanents pour soutenir les Québécois en ce contexte de pandémie mondiale et assurer la relance de l'économie. Ce dépôt fait suite aux mesures annoncées par le ministre des Finances dans le cadre du Point sur la situation économique et financière, le 12 novembre dernier.

Ce rehaussement des dépenses de programmes, pour l'année en cours, comprend une somme de 4,9 G\$ pour renforcer notre système de santé. Ces sommes permettront, entre autres choses, de reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé, de disposer de tous les équipements de protection nécessaires pour faire face à la crise, ainsi que de mettre en place d'autres mesures de soutien.

Outre les sommes dédiées à la Santé et aux Services sociaux, les crédits supplémentaires permettent également de financer les mesures suivantes :

- L'aide financière pour soutenir les municipalités;
- Le programme d'action concertée temporaire pour les entreprises;
- Le fonds de soutien à la réussite éducative des jeunes;
- Le plan de relance économique du secteur de la culture et des communications;
- Le plan de relance touristique et les mesures pour soutenir le milieu de l'hébergement.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

MODIFICATIONS AUX PALIERS D'ALERTE RÉGIONALE

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé que la Santé publique fait passer un secteur de la région sociosanitaire du Nord-du-Québec au palier d'alerte maximale. Ainsi, le secteur de Chapais et de Chibougamau ainsi que les environs situés sur le territoire du Gouvernement régional Eeyou Istchee - Baie-James passent au palier 4 - alerte maximale (rouge).

Les mesures associées à ce changement de zone, comme la fermeture des bars et des restaurants, entreront en vigueur le lundi 23 novembre, dès 00 h 01. Celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur 48 heures plus tard, soit dès le mercredi 25 novembre.

Les mesures applicables pour les zones rouges sont en ligne au [Québec.ca/zonerouge](https://quebec.ca/zonerouge).
Le communiqué est disponible [ICI](#).

MAGASINAGE DU TEMPS DES FÊTES - PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES POUR LA COLLECTE DES ACHATS EN LIGNE

Le gouvernement du Québec a annoncé la prolongation des heures d'ouverture des magasins pour la collecte des achats effectués en ligne lors de la période des fêtes.

À compter du 27 novembre, les commerces de vente au détail pourront admettre le public dans leurs établissements jusqu'à 22 h (au lieu de 21 h) du lundi au vendredi et jusqu'à 21 h (au lieu de 17 h) les samedis et dimanches. L'extension des heures d'ouverture s'applique uniquement pour la collecte des achats effectués en ligne sur le Web ou par téléphone.

De plus, le 26 décembre, jour des soldes du lendemain de Noël, les commerces de vente au détail pourront admettre le public dans leurs établissements à partir de 10 h au lieu de 13 h.

Par ailleurs, la Direction générale de la santé publique recommande que les activités auxquelles participe le père Noël dans les centres commerciaux se déroulent uniquement en mode virtuel.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 23 novembre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : RISQUES D'HOSPITALISATION ET PROJECTIONS DES BESOINS HOSPITALIERS

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris connaissance de la mise à jour des deux rapports produits chaque semaine par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Il a souligné que le nombre d'hospitalisations anticipées grimpe de 27 % par rapport à la moyenne des quatre dernières semaines.

Selon les données colligées durant la semaine du 9 au 15 novembre 2020, les projections pour l'ensemble du Québec affichent une légère hausse du nombre de cas par rapport à la semaine précédente, à hauteur de 3,7 %. Cette proportion augmente sensiblement du côté des personnes de 80 ans et plus ainsi que chez celles qui ont un profil avec forte comorbidité. Soulignons que ces deux clientèles présentent un risque accru d'hospitalisation, ce qui explique la hausse du nombre d'hospitalisations anticipées.

Les données suggèrent une augmentation des hospitalisations moins marquée que prévu du côté de Montréal et des régions adjacentes, un dépassement des capacités hospitalières n'est donc pas à prévoir dans ces régions pour les quatre prochaines semaines. Toutefois, dans les autres régions du Québec, l'augmentation des hospitalisations projetées est plus importante. Ainsi, un risque de dépassement des capacités ne peut être exclu, notamment en raison d'éclosions observées dans certains milieux de vie hébergeant des personnes âgées.

Les deux rapports sont disponibles sur le site Web de l'INESSS dans la section [COVID-19/Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers](#). Ils sont mis à jour chaque semaine.

CRÉATION D'UN REGISTRE D'EXCEPTION DE LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé aujourd'hui une nouvelle mesure pour favoriser la stabilité du personnel du réseau de la santé et des services sociaux, soit la création d'un registre d'exception de la mobilité de la main-d'œuvre.

Le registre d'exception de la mobilité de la main-d'œuvre en milieu de vie pour aînés et du personnel vise avant tout à quantifier et à suivre l'évolution des mouvements du personnel ayant des contacts rapprochés avec les usagers, lorsque ceux-ci sont inévitables en raison d'un risque de rupture de service

pouvant compromettre la sécurité des usagers. Le registre, qui est utilisé depuis novembre, en est à la première phase de son déploiement.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

Lors d'un point de presse tenu en avant-midi, le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, a annoncé que la nouvelle subvention d'urgence pour le loyer commercial et le soutien au confinement sont maintenant disponibles pour les commerces et entreprises. Il a rappelé le taux de contamination élevée au Canada et réitéré que la priorité demeure de protéger la santé des citoyens. Il a rappelé les efforts déployés par le Canada pour aider les provinces à lutter contre le virus, tant au niveau de la distribution de la protection individuelle, du dépistage et de la recherche pour un vaccin. Il a rappelé la signature de diverses ententes pour sécuriser des doses de vaccin. Il a rappelé l'importance de respecter les consignes sanitaires, du téléchargement de l'application Alerte-COVID et a appelé les citoyens à la prudence.

Questionné quant aux délais pour la distribution du vaccin par rapport à d'autres États, le premier ministre Trudeau a expliqué que le Canada n'a plus de capacité de production de vaccin, d'où les ententes signées avec différents pays producteurs. Par ailleurs, il a indiqué que le gouvernement investit actuellement pour développer la capacité de production intérieure en vue d'être prêt pour une prochaine pandémie.

APPEL À PROJETS DU BUREAU DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 2020-2021

Le ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, M. Simon Jolin-Barrette a récemment annoncé le lancement de l'appel de projets 2020-2021 du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie. Nous vous invitons à prendre connaissance des détails de l'annonce [ICI](#). Encore cette année, une attention particulière sera portée aux projets qui ciblent le renforcement du milieu communautaire engagé dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie en région. Le programme s'adresse aux organismes communautaires.

Tout organisme désirant présenter un projet peut contacter la responsable du programme, M^{me} Alexe Lépine-Dubois par courriel au bureau-lutte.homophobie.transphobie@justice.gouv.qc.ca.

La date limite pour déposer un projet est le vendredi 18 décembre.

ÉVÉNEMENT VIRTUEL DE LA FQM

ÉTAT DES LIEUX : LES RÉGIONS À L'HEURE DE LA COVID-19

La Fédération québécoise des municipalités est heureuse de vous convier à l'événement virtuel « État des lieux : les régions à l'heure de la COVID-19 », du mardi 1^{er} décembre au vendredi 4 décembre prochain. À titre de porte-parole des régions, la FQM souhaite favoriser la discussion sur la réalité des

régions à l'heure de la pandémie. Depuis mars dernier, à l'instar de l'ensemble des organisations, la Fédération a été dans l'obligation d'annuler l'ensemble des événements en présence prévus en 2020.

Nous avons réuni une impressionnante brochette de personnalités qui ont accepté de prononcer des conférences exclusives à l'intention des membres de la FQM. À raison de deux ou trois conférences chaque jour, vous aurez l'occasion d'entendre des conférenciers vous entretenir de divers enjeux liés à la pandémie que nous vivons actuellement. Ainsi, on abordera des questions telles que la main-d'œuvre en région, les perspectives du développement économique régional et la modernisation de la collecte sélective, mais également des questions qui nous concernent directement dans le contexte actuel, notamment les relations du travail, le télétravail et l'impact psychologique.

Au cours des prochains jours, surveillez les médias sociaux et les communications diffusées par la FQM pour connaître les modalités de l'inscription!

Pour les membres de la FQM, l'inscription est sans frais en utilisant le code promotionnel reçu aujourd'hui par courriel.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

Pour consulter la programmation, cliquez [ICI](#).

VOUS ÊTES À UN CLIC DE VOTRE PROCHAINE FORMATION

Saviez-vous que toutes les formations de la FQM sont accessibles en classes virtuelles?

- [Parler en public – Atelier pratique](#) : le jeudi 10 et le vendredi 11 décembre 2020 de 13 h à 16 h
- [Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention](#) : le mercredi 16 et le jeudi 17 décembre 2020 de 9 h à 12 h

Avez-vous déjà réservé votre place pour les prochains webinaires?

Vos conférences Web

- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : Faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- [Le mercredi 9 décembre 2020, à 14 h – La loi sur les ingénieurs a changé : quels sont les impacts pour vous?](#)
- Le mardi 19 janvier 2021, à 14 h - [Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement](#)
- Le jeudi 21 janvier 2021, à 14 h - [Solutions de la SCHL et meilleures pratiques municipales pour le développement de logements abordables](#)
- Le mardi 26 janvier 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le mardi 9 février 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'état québécois](#)
- Le jeudi 11 février 2021, à 9 h - [La loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)
- [Le mardi 23 février 2021, à 14 h – La loi sur les ingénieurs a changé : quels sont les impacts pour vous?](#)

- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([Disponible ici](#))

Vos prochains Cafés Web

- Le mercredi 9 décembre 2020, à 9 h - [Le point sur le Québec manufacturier - L'ère des transitions au temps de la COVID-19 \(Café Web\)](#)
- Le mardi 15 décembre 2020, à 9 h - [Le programme d'accompagnement des entreprises à Revenu Québec: de l'aide pour vous aider à connaître vos obligations fiscales \(Café Web\)](#)
- Le mardi 19 janvier 2021, à 9 h - [La relève d'entreprise par une coopérative : miser sur la pérennité! \(Café Web\)](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

